



(11)

EP 2 661 984 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.11.2013 Bulletin 2013/46

(51) Int Cl.:
A47B 3/06 (2006.01)
A47F 5/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13163378.6**

(22) Date de dépôt: **11.04.2013**

(84) Etats contractants désignés:

Etats d'extension désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: 11.05.2012 FR 1254304

(71) Demandeur: Cergy Location Services C.L.S.
78500 Sartrouville (FR)

(72) Inventeur: **Caudal, Jean**
78800 Houilles (FR)

(74) Mandataire: **Hammond, William**
Cabinet Hammond
33 Rue Vaneau
75007 Paris (FR)

(54) Comptoir/présentoir modulaire multifonctions

(57) Un comptoir/présentoir modulaire multifonctions, comportant au moins une ossature métallique (1) formée par au moins trois cadres métalliques formant les montants frontal et latéraux (1a, 1b, 1c) du comptoir/présentoir, un ensemble de parements frontal (2a) et latéraux (2b,2c) assujettis respectivement au cadre frontal

(1 a) et à un cadre latéral (1 b,1 c), un plateau de présentation (2d) fixé à l'ossature métallique (1) à la partie supérieure de chacun des trois cadres métalliques.

Application à l'équipement de locaux pour manifestations ou événements culturels, professionnels, commerciaux ou autres.

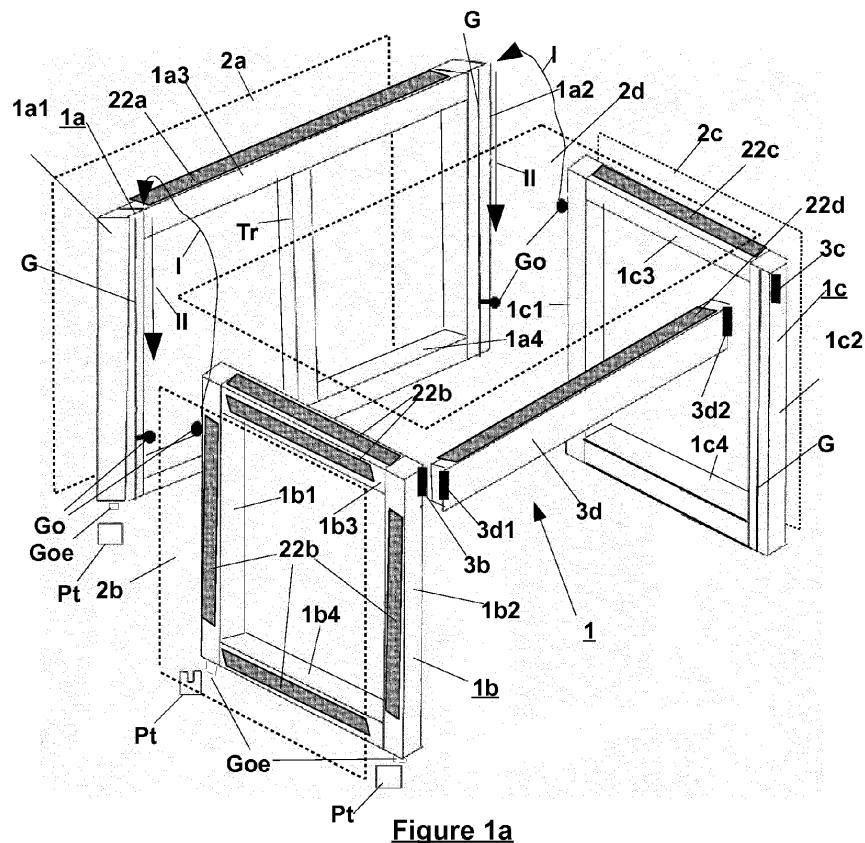


Figure 1a

Description

[0001] L'invention est relative à un comptoir/présentoir modulaire multifonctions.

[0002] L'activité de la vie économique, culturelle, artistique ou professionnelle actuelle se manifeste par des événements tels que réceptions, salons, séminaires, congrès dont l'ampleur en nombre de participants et la fréquence attestent de la vitalité de ces activités.

[0003] Une caractéristique majeure de ces événements est leur caractère temporaire et éphémère, auquel s'ajoute la très grande diversité de leur localisation, pour une soirée, une journée, quelques jours, une semaine tout au plus, dans le cas des congrès notamment.

[0004] Ces manifestations se déroulent, le plus souvent, dans des lieux en général non dédiés à ce type d'activité. Leurs organisateurs doivent donc faire appel à des prestataires de services qui leur louent les différents matériels nécessaires, mobilier pour exposer, pour faire consommer petite et grande restauration, débit de boissons, pour accueillir les participants à ces événements et leur assurer une participation dans le cadre d'un confort satisfaisant.

[0005] Les organisateurs d'événements précités sont donc conduits à utiliser, notamment, des comptoirs de présentation d'objets ou produits très variés, dans des circonstances spécifiques et pour des fonctions très différentes.

[0006] Parmi ces dernières, ce genre de manifestation implique la mise en oeuvre:

- de comptoirs banque d'accueil, pour accueillir le public participant, du personnel ou des hôtesses d'accueil se tenant et intervenant derrière les comptoirs;
- comptoir de présentation d'objets culturels ou de documentation, lorsque l'événement concerné est un salon et/ou une exposition professionnelle;
- comptoir de bar ou de débit de boissons dans une réception pour un service de boissons;
- comptoir buffet dans une réception pour présenter des mets à déguster;
- comptoir podium de décoration pour agencement de plantes, sculptures, œuvres d'art, sculptures de glace ou autres.

[0007] Bien que le principe des meubles multifonctions soit connu de l'état de la technique, notamment dans le cas de meubles domestiques, tels que les canapés-lits convertibles, ces meubles sont complexes, lourds, car essentiellement utilisés à demeure. Un tel type de meuble multifonctions est décrit par le modèle d'utilité CN 86209166.

[0008] À l'heure actuelle, les meubles disponibles dans le contexte précité de l'organisation d'événements sont essentiellement constitués par :

- des meubles monoblocs, s'apparentant aux meubles domestiques usuels, généralement en bois et

équipés d'une finition mélaminée;

- des tables ou buffets à pieds pliants, notamment pour l'équipement des lieux de réception;
- des meubles fabriqués sur mesure et montés sur place par des prestataires préposés.

[0009] Les solutions précitées présentent chacune différents inconvénients.

[0010] Les meubles monoblocs, généralement fabriqués avec du bois aggloméré et munis d'un revêtement mélaminé, offrent une surface d'exposition propre et facilement nettoyable avec une éponge humide et un produit du type lave vitres. Toutefois, de par leur composition en bois aggloméré, ou reconstitué, ils sont lourds et difficiles à manutentionner.

[0011] Non démontables, ils exigent, d'une part, un volume de transport important, qui ne peut être réduit, et, d'autre part, ils nécessitent l'intervention d'au moins deux préposés manutentionnaires.

[0012] Ces meubles monoblocs étant continuellement transportés, en raison de la diversité des lieux de tenue de ces événements, leur revêtement en bois mélaminé a une durée de vie très courte.

[0013] En outre, fabriqués à des fins industrielles comme outils de prestataires de services, ces meubles n'offrent, en général, qu'un type de revêtement et de couleur.

[0014] Enfin, en raison de leur volume et de leur poids, l'installation en nombre de ce type de meubles s'avère coûteuse en empreinte carbone, dans la mesure où le nombre de véhicules de transport ne peut être facilement réduit.

[0015] Les comptoirs-buffets démontables, utilisés actuellement par les organisateurs d'événements, les exposants et les prestataires de services sont en général de deux types.

[0016] Un premier type est constitué par des tables-buffets simplifiées consistant à poser un plateau en bois, percé de quatre trous au coin de ce dernier, sur des tréteaux porteurs munis de tétons correspondants, dans le but de fixer le plateau et lui éviter de glisser.

[0017] Ce premier type de comptoir-buffet apparaît assez sommaire et est de moins en moins utilisé, en raison du caractère peu pratique des tréteaux pour ce qui concerne leur manutention, leur transport et leur stockage et de la fiabilité réduite des compas métalliques d'articulation de ces derniers, lesquels se détériorent facilement, en rendant le mobilier hors service.

[0018] Un deuxième type de table-buffet avec pieds pliants a supplanté l'usage des précédents pour les raisons précitées. Ce deuxième type a notamment pour avantage d'occuper beaucoup moins d'espace dans les véhicules de transport. À titre d'exemple comparatif, sur une surface de 1 mètre carré du plateau de chargement du véhicule de transport, on peut ranger 16 buffets de dimension 2 m x 0,90 m, en les positionnant debout sur le chant du côté, alors qu'il faudrait quatre fois plus d'espace pour ranger 16 plateaux de dimension comparable et leurs 32 tréteaux.

[0019] Le bois utilisé pour la fabrication est soit le contreplaqué CTBX, soit le bois filmé, utilisé également pour le coulage du béton, plus résistant.

[0020] Ce deuxième type de table-buffet présente cependant plusieurs inconvénients.

[0021] Un premier inconvénient consiste en la nécessité de changer le revêtement à chaque usage.

[0022] Les tables-buffets du deuxième type précité nécessitent, en effet, d'être recouvertes pour offrir une présentation adéquate au public. Ce recouvrement est exécuté soit avec un nappage lavable et utilisable de nombreuses fois, soit avec des revêtements à usage unique, fixés le plus souvent par agrafage et jetés après usage.

[0023] Dans les deux cas, s'agissant de tissus, ces derniers sont fragiles, et, notamment dans le cas d'usage de nourriture et/ou de boissons, il est nécessaire de les changer à chaque service.

[0024] De telles opérations sont coûteuses en temps, en particulier lors de la succession de différents services en un même lieu et une même installation, telles que service d'un accueil café, service d'un déjeuner lors d'un séminaire, ce qui exige le remplacement du tissu pour le second service.

[0025] En outre, dans le cas des multi-services, notamment pour le service de nourriture/boissons lors de salons s'étalant sur plusieurs jours, il est nécessaire de changer le revêtement à chaque service, en particulier les nappes conventionnelles, ce qui en conséquence augmente le coût d'exploitation. Sinon, il faut installer un revêtement permanent du type LAQUEFOLIE® tendue, déployable sur place à l'aide du montage d'une armature en tasseaux autour du comptoir-buffet, pour obtenir un tendu parfait, ce qui nécessite un montage particulier sous l'intervention et le contrôle de prestataires spécialisés, lesquels doivent se déplacer expressément. Une telle intervention augmente les coûts d'exploitation en conséquence.

[0026] De plus, dans le cas des deuxièmes tables-buffets précités, les matériaux utilisés pour constituer les divers éléments sont lourds par nature, du fer pour les pieds, du bois pour le plateau, notamment si ce dernier est en bois filmé renforcé par des tasseaux en bois plein. L'ensemble des éléments précités étant solidaires, pieds, plateaux et tasseaux, le poids de l'ensemble est concentré et important, un buffet pliant de ce type de dimensions 2 m x 0,90 m pouvant peser, en moyenne, entre 29 kg et 30 kg.

[0027] De tels comptoirs-buffets contribuent grandement à la surcharge des véhicules de transport, situations de sur-poids qui sont de plus en plus contrôlées et sanctionnées par les pouvoirs publics.

[0028] Ces comptoirs-buffets sont également lourds à la manutention, laquelle doit se faire le plus souvent manuellement, et fréquemment par emprunt d'escaliers, ce qui contribue à accroître la pénibilité du travail et les risques d'accidents du travail, notamment « mal de dos ». Ces risques sont répréhensibles dans le cadre du droit du travail dans le cadre duquel, tant la responsabilité des

prestataires de services que celle des donneurs d'ordres, organisateurs d'événements, peut être invoquée.

[0029] Enfin, malgré la mise en oeuvre de protections sur le pourtour du plateau en bois, les angles sont très vite détériorés, le personnel de manutention ou les utilisateurs laissant tomber brutalement le plateau sur ses angles en le déposant, en raison de son poids.

[0030] En conséquence, la table n'est plus totalement opérationnelle, avec notamment la perte des angles droits des coins du plateau, indispensables pour obtenir une présentation de qualité professionnelle lorsqu'on recouvre ces plateaux avec du tissu jetable ou avec un nappage classique. Le changement de ces plateaux augmente également les coûts d'exploitation.

[0031] En ce qui concerne enfin les meubles fabriqués et montés sur mesure, les organisateurs d'événements doivent, dans cette situation, faire appel à des prestataires spécialisés qui se déplacent sur le lieu de l'événement, pour concevoir sur place et « sur-mesure » des structures de comptoir, en particulier dans trois cas :

- lorsque, en premier lieu, il est demandé d'obtenir une pause parfaite dite "tendue et au carré" dans les angles d'un revêtement tel que nappage conventionnel, nappage jetable, LAQUEFOLIE® ou autre ;
- lorsque, en deuxième lieu, plusieurs services doivent être effectués en évitant de changer à chaque fois le revêtement, notamment lors de salons sur plusieurs jours, de convention avec plusieurs prestations, cas dans lesquels les revêtements non absorbants du type LAQUEFOLIE®, toiles cirées, toile TIREX®, PLEXIGLAS® (polyméthacrylate de méthyle), verre ou autres sont utilisés en raison de leurs possibilités de nettoyage à l'éponge;

[0032] -lorsque, en troisième lieu, les organisateurs de l'événement souhaitent introduire des éléments de décoration spécifiques, comportant notamment un mélange de matériaux et de coloris, ou de motifs.

[0033] La fabrication et le montage des meubles sur mesure apparaît très coûteuse, car, d'une part, elle nécessite une prestation spécialisée par des prestataires qui doivent se déplacer, et, d'autre part, elle est exécutée essentiellement avec des matériaux à usage unique, jetés pour la plupart en fin d'événement, ce qui entraîne des coûts non maîtrisés.

[0034] La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients et limitations des meubles et comptoirs-buffets de l'art antérieur, par la mise en oeuvre d'un comptoir/présentoir modulaire multifonctions, dont les éléments constitutifs sont sensiblement allégés, et, en conséquence, d'une très grande facilité de montage/démontage.

[0035] Un autre objet de la présente invention est également, en raison de la facilité de montage/démontage précitée, une réduction des opérations de manutention, des coûts d'exploitation, et de transport en nombre de ces éléments.

[0036] Le comptoir/présentoir modulaire multifonctions, objet de l'invention, est remarquable en ce qu'il comporte au moins :

- une ossature métallique formée par au moins trois cadres métalliques formant les montants frontal et latéraux du comptoir/présentoir ;
- un ensemble de parements frontal et latéraux assujettis respectivement au cadre frontal et à un cadre latéral ;
- un plateau de présentation fixé à ladite ossature métallique à la partie supérieure de chacun des trois cadres métalliques.

[0037] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention, est également remarquable en ce que chaque cadre métallique de forme rectangulaire est formé par des profilés en alliage d'aluminium et comporte au moins deux montants verticaux, de section sensiblement rectangulaire, et deux montants horizontaux, les montants verticaux et horizontaux étant assemblés à demeure à leur extrémité, l'une au moins des faces latérales des montants verticaux comportant une rainure formant glissière permettant la fixation d'un cadre métallique adjacent.

[0038] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention, est également remarquable en ce que les faces latérales des montants verticaux du cadre frontal comportant les rainures formant glissière et la face latérale d'un montant vertical des cadres latéraux comportent un goujon de fixation à tête ronde, les goujons de fixation à tête ronde étant engagés dans une rainure formant glissière ménagée sur les faces latérales en vis-à-vis des montants verticaux du cadre central et du montant vertical de chacun des cadres latéraux, pour former l'ossature métallique.

[0039] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention est en outre remarquable en ce que la partie supérieure des montants verticaux des cadres latéraux opposés au cadre central comporte une paumelle dans laquelle une paumelle d'extrémité d'une règle plate en alliage d'aluminium de section rectangulaire est engagée pour fixation.

[0040] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention est également remarquable en ce que les parements frontal et latéraux sont constitués par une plaque plane fixée sur les faces des montants verticaux et horizontaux du cadre frontal respectivement des cadres latéraux par l'intermédiaire d'une bande adhésive non permanente.

[0041] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention, est en outre remarquable en ce que le plateau de présentation est amovible et interchangeable et fixé à la partie supérieure des trois cadres métalliques par l'intermédiaire d'une bande adhésive non permanente et/ou par des tétons.

[0042] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention, est également remarquable en ce que le plateau de présentation comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation

d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.

[0043] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention, est en outre remarquable en ce que celui-ci comporte un cadre métallique arrière, de dimensions inférieures à celles du cadre métallique avant, et contenu sensiblement dans le plan formé par les deux montants verticaux opposés au cadre central, le cadre métallique arrière étant maintenu en position par des entretoises en alliage d'aluminium prenant appui sur des longerons montés entre les montants verticaux du cadre central, le cadre métallique arrière permettant l'insertion, dans le comptoir/présentoir, d'accessoires fonctionnels.

[0044] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention est également remarquable en ce que les accessoires fonctionnels sont constitués par des tiroirs de rangement, un appareillage de débit de bière à la pression, un dispositif d'alimentation électrique à basse tension.

[0045] Le comptoir/présentoir, objet de l'invention est enfin remarquable en ce qu'il comporte en outre un socle mobile, monté sur roulettes, ce socle mobile comportant un podium central et une bordure latérale formant corniche support dimensionnés pour recevoir, par emboîtement, l'ossature métallique munie de l'ensemble de parements frontal et latéraux, pour former un comptoir/présentoir modulaire multifonctions mobile.

[0046] L'invention couvre également un agencement de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions selon l'une des caractéristiques précédentes, comportant une pluralité de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions mis bout-à-bout, chacun des comptoirs/présentoirs de cet agencement étant aligné ou agencé selon une ligne brisée, la jonction entre deux comptoirs/présentoirs modulaires successifs agencés en ligne brisée étant formée par un élément modulaire en angle de jonction.

[0047] Le comptoir/présentoir modulaire multifonctions trouve application à l'organisation de manifestations les plus diverses, en raison de sa très grande modularité et de la grande diversité de ses fonctions.

[0048] Il sera mieux compris à la lecture de la description et à l'observation des dessins ci-après dans lesquels :

la figure 1a représente, en perspective éclatée, les différents éléments constitutifs d'un comptoir/présentoir modulaire, conforme à l'objet de la présente invention ;

la figure 1b représente, à titre illustratif, la structure de parements frontaux, latéraux ou du plateau de présentation du comptoir/présentoir modulaire, objet de l'invention ;

la figure 2a représente, à titre illustratif, un comptoir/présentoir modulaire dans son état de présentation finale, lorsque ce dernier est revêtu d'un housse ou d'un nappage de présentation ;

la figure 2b représente, à titre illustratif, un comptoir/présentoir modulaire dans son état de présentation finale, lorsque ce dernier est revêtu de parements transparents ou translucides permettant la mise en oeuvre d'effets lumineux décoratifs ;

la figure 3 représente, à titre illustratif, une vue arrière d'un comptoir/présentoir modulaire multifonctions, objet de l'invention, équipé d'un cadre métallique permettant l'installation d'accessoires de rangement tels que des tiroirs ou d'équipements fonctionnels spécifiques ;

la figure 4a représente, à titre illustratif, une vue de dessous, en perspective, d'un socle mobile permettant de constituer un comptoir/présentoir modulaire multifonctions mobile, conforme à l'objet de la présente invention ;

la figure 4b représente, à titre illustratif, une vue de face arrière d'un comptoir/présentoir modulaire multifonctions mobile, conforme à l'objet de la présente invention ;

la figure 5 représente une vue de dessus d'un agencement d'une pluralité de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions, permettant un gain de dimension linéaire de l'ensemble, pour un encombrement longitudinal réduit, chacun des comptoirs/présentoirs de cet agencement pouvant être dédié à une fonction spécifique.

[0049] Le comptoir/présentoir modulaire multifonctions, objet de la présente invention, est maintenant décrit en liaison avec la figure 1a et les figures suivantes.

[0050] En référence à la figure précédente, le comptoir/présentoir modulaire multifonctions, objet de l'invention, est remarquable en ce qu'il comporte au moins une ossature métallique 1 laquelle est avantageusement formée par au moins trois cadres métalliques, notés 1a, 1b et 1c, chacun des cadres métalliques précités formant les montants frontal 1a et latéraux 1b et 1c du comptoir/présentoir.

[0051] En outre, l'ossature métallique 1 comprend un ensemble de parements frontal 2a et latéraux 2b, 2c assujettis respectivement au cadre frontal 1a et à un des cadres latéraux 1b ou 1c.

[0052] Sur la figure 1a, en raison de la représentation en perspective éclatée du comptoir/présentoir modulaire multifonctions objet de la présente invention, les parements frontal 2a et latéraux 2b, 2c ont été représentés par leur trace en ligne pointillée, afin de permettre la représentation de l'ensemble de l'ossature métallique 1 dans un but de compréhension.

[0053] Enfin, le comptoir/présentoir modulaire multifonctions objet de l'invention comporte un plateau de présentation amovible 2d, lequel, pour les mêmes raisons que précédemment, est représenté en ligne pointillée. Le plateau de présentation amovible 2d est fixé à l'ossature métallique 1 à la partie supérieure de chacun des trois cadres métalliques 1a, 1b et 1c.

[0054] Ainsi qu'on l'observera en outre sur la figure 1a

précitée, chaque cadre métallique 1a, 1b et 1c de forme rectangulaire est formé avantageusement par des profilés en alliage d'aluminium. Chacun des cadres métalliques précités comporte au moins deux montants verticaux 1a1, 1a2; 1b1, 1b2; 1c1, 1c2 de section sensiblement rectangulaire et deux montants horizontaux 1a3, 1a4; 1b3, 1b4; 1c3, 1c4. Des renforts par traverse Tr peuvent être prévus. Les montants verticaux et horizontaux sont assemblés à demeure à leur extrémité par soudure, brasure ou par toute opération de métallerie appropriée. L'une au moins des faces latérales des montants verticaux précités comporte une rainure formant glissière, G, permettant la fixation d'un cadre métallique adjacent. Sur la figure 1a, on observe que la face latérale

des montants verticaux 1a1 et 1a2 du cadre frontal 1a, destinée à recevoir respectivement les cadres latéraux adjacents 1b respectivement 1c, sont munis d'une telle rainure formant glissière G. Il en est de même en ce qui concerne la face latérale des montants verticaux 1b1 et 1c1 des cadres latéraux adjacents précités destinée à venir au contact de la face latérale correspondante des montants 1a1 respectivement 1a2, bien que la rainure formant glissière correspondante ne soit pas représentée au dessin.

[0055] En outre, ainsi qu'on l'observera sur la figure 1a, les faces latérales des montants verticaux 1a1 et 1a2 du cadre frontal 1a comportant les rainures formant glissière G et la face latérale des montants verticaux 1b1 et 1c1, des cadres latéraux 1b et 1c, comportant également les glissières G non représentées au dessin, comportent un goujon de fixation Go à tête ronde.

[0056] Lors de l'opération de montage du comptoir/présentoir modulaire multifonctions objet de l'invention, un préposé place et maintient le montant frontal 1a en position verticale, et, pour chaque montant latéral, présente, au droit des glissières G respectives des montants verticaux correspondants 1a1 et 1a2, les goujons de fixation Go à tête ronde des faces latérales en vis-à-vis, ces derniers étant placés de façon à permettre l'introduction de la tête ronde des goujons des faces latérales en vis à vis dans la glissière G correspondante. Cette opération est représentée par le déplacement I illustré par la flèche au dessin, puis le montant latéral 1b correspondant est déplacé verticalement, opération II illustrée par la flèche verticale, les têtes rondes des goujons de fixation Go étant engagés dans la glissière G correspondante, jusqu'à l'arrivée en position au sol du montant latéral précité. Les opérations I et II précédentes sont bien sûr répétées pour l'autre cadre latéral 1c. On comprend bien entendu que la position des goujons de fixation à tête ronde Go par rapport aux extrémités inférieure respectivement supérieure des montants verticaux respectifs 1a1, 1b1 et 1a2, 1c1 est déterminée de façon à réaliser l'engagement simultané des goujons de fixation Go précités, et, en particulier, des têtes rondes de ces derniers dans les glissières G respectives des faces latérales des montants verticaux en vis-à-vis, de façon à constituer ainsi, suite à l'opération de descente

verticale de chacun des montants latéraux, une fixation et un verrouillage réciproque du montant frontal 1a et de chacun des cadres latéraux 1b et 1c. Suite aux opérations I et II exécutées pour chacun des cadres latéraux précédemment cités, la structure métallique 1 est mécaniquement stable et prête à recevoir les parements frontal et latéraux précédemment mentionnés dans la description. De manière plus spécifique, les montants verticaux 1a1,1a2; b1,1b2 et 1c1,1c2 des cadres métalliques 1a, 1b et 1c peuvent être munis chacun, à leur extrémité inférieure, d'un goujon d'extrémité Goe, lequel peut être équipé d'un patin Pt de contact au sol.

[0057] Toutefois, afin d'améliorer la stabilité de l'ossature métallique 1 précitée et, en définitive, du comptoir/présentoir modulaire multifonctions objet de l'invention, une règle plate 3d, en alliage d'aluminium, de section rectangulaire est avantageusement prévue à la partie supérieure des montants latéraux 1b et 1c opposés au montant frontal 1a. Dans ce but, la partie supérieure des montants verticaux 1b2,1c2 des cadres latéraux 1b et 1c opposés au cadre central 1a comporte une paumelle 3b,3c dans laquelle une paumelle d'extrémité 3d1,3d2 de la règle plate 3d est engagée pour fixation.

[0058] L'ensemble ainsi constitué de l'ossature métallique 1 apparaît particulièrement stable et est ainsi prêt à recevoir les parements frontal et latéraux de tout type.

[0059] On comprend en particulier que le montage/démontage de la structure métallique 1 support du comptoir/présentoir objet de l'invention est particulièrement aisé en raison, d'une part, du caractère d'extrême légèreté du cadre frontal 1a et des cadres latéraux 1b et 1c, et, bien entendu, de la règle plate 3d, le montage/démontage précité pouvant facilement être exécuté par un seul préposé ou par un utilisateur quelconque.

[0060] Une description plus détaillée des parements frontal et latéraux et du plateau de présentation amovible est maintenant donnée en liaison avec la figure 1b.

[0061] Selon la figure précitée, les parement frontal 2a et latéraux 2b,2c sont constitués par une plaque plane 20 fixée sur les faces des montants verticaux et horizontaux du cadre frontal 1a et des cadres latéraux 1b,1c, par l'intermédiaire d'une bande adhésive non permanente. Sur la figure 1b précitée, les bandes adhésives non permanentes sont fixées à la périphérie de chaque plaque plane 20 et portent les références 21a, 21b, 21c et 21d. Chacune est destinée à venir au contact d'une bande adhésive non permanente correspondante placée sur la face latérale du montant horizontal supérieur du cadre frontal 1a, de chacun des cadres latéraux 1b et 1c respectivement de la règle plate 3d. Chacune des bandes adhésives non permanentes du cadre frontal 1a, des cadres latéraux 1b,1c et de la règle plate 3d porte la référence 22a, 22b, 22c respectivement 22d. On comprend, en particulier, que les bandes adhésives non permanentes précitées peuvent être formées par des bandes de type VELCRO® par exemple. Un tel type de fixation des parements précités apparaît particulièrement satisfaisant dans la mesure où, d'une part, l'effort d'accrochage

entre chaque parement et le montant frontal ou latéral correspondant et entre le plateau de présentation amovible et la partie supérieure des cadres frontal et latéraux et de la règle plate est suffisant pour empêcher tout glissement de ces derniers et où, d'autre part, ce mode de fixation n'ajoute aucune surcharge pondérale significative à l'ensemble et permet un montage/démontage particulièrement aisé de ce dernier. En particulier, le plateau de présentation 2d peut ainsi être rendu facilement amovible et interchangeable, en raison de son mode de fixation à la partie supérieure des trois cadres métalliques 1a, 1b,1c et de la règle plate 3d.

[0062] Le mode de mise en oeuvre précité apparaît particulièrement avantageux dans la mesure où les parements frontal et latéraux peuvent être adaptés de façon à recevoir sur leur façade exposée au public tout motif de décoration personnalisé à la demande des organisateurs de l'événement couvert.

[0063] Il en est de même en ce qui concerne, notamment, le plateau de présentation amovible et interchangeable, dans le but d'affecter au comptoir/présentoir objet de l'invention toute fonction adaptée dévolue à celui-ci. Le plateau de présentation 2d peut avantageusement être fixé à la partie supérieure des trois cadres métalliques par l'intermédiaire d'un bande adhésive non permanente et/ou d'un d'un jeu de tétons-logements.

[0064] Ainsi le plateau de présentation 2d peut comporter, à sa surface libre, soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas ou en verre pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras, tels que des mets à déguster par exemple.

[0065] Enfin on indique que l'ossature métallique 1 étant montée, ainsi que décrit en liaison avec la figure 1a, puis équipée des parements frontal et latéraux tels que décrit en liaison avec la figure 1b, la structure matérielle ainsi formée peut avantageusement être munie de revêtements spécifiques, tels qu'un houssage, à partir de tissus adaptés, ou un nappage à partir de nappes dimensionnées pour exécuter un tendu de qualité professionnelle. On rappelle bien entendu que dans une telle situation les housses et/ou les nappes utilisées sont coupées et conformées à dimension, le nappage tendu pouvant être exécuté de manière classique.

[0066] Sur la figure 2a on a représenté l'aspect final d'un comptoir/présentoir, objet de l'invention, lorsque ce dernier est revêtu d'un houssage ou d'un nappage, le comptoir de présentation, partie supérieure du comptoir/présentoir objet de l'invention représenté, étant en outre recouvert d'une plaque de plexiglas ou de verre par exemple, afin de présenter à la dégustation des mets de qualité.

[0067] Au contraire, sur la figure 2b, on a représenté un comptoir/présentoir dans lequel le parement frontal 2a est constitué avantageusement par une plaque de

matériau plastique ou de verre dépoli translucide, l'intérieur du comptoir/présentoir objet de l'invention pouvant alors être équipé de motifs lumineux à des fins de décoration.

[0068] La mise en oeuvre du comptoir présentoir objet de l'invention tel que décrit précédemment apparaît particulièrement avantageuse, dans la mesure où l'ossature métallique 1 légère en aluminium peut être assemblée montée et dé montée sur place par l'utilisateur ou l'organisateur lui-même de l'événement, sans outils spécifiques et sans aucun boulon ou vis de fixations.

[0069] De préférence, le plateau de présentation peut être formé en bois filmé ou en contreplaqué, suivant l'utilisation, et se fixe également en l'absence de tout boulonnage ou de vissage. Un bois filmé ou un contreplaqué d'épaisseur 1,5 cm est suffisant pour l'ensemble des fonctions recherchées.

[0070] Grâce à la mise en oeuvre du comptoir/présentoir objet de l'invention, le poids de l'ensemble de la structure ossature métallique 1 plus plateau de présentation 2d et parements 2c,2d est sensiblement diminué. Pour un comptoir/présentoir de 2,00 m de longueur, le poids est de l'ordre de 19,5 kg avec un plateau en contreplaqué et de 21,5 kg avec un plateau en bois filmé. Les valeurs de poids précitées sont très inférieures à celles d'un buffet monobloc avec les pieds, d'un poids moyen de 29 à 30 kg, soit un gain de 7,5 à 9,5 kg par comptoir/présentoir et un gain minimum de 25 à 32 % du poids manutentionné. Pour un ensemble de 20 comptoirs/présentoirs installés dans le cadre d'un événement important tel qu'un congrès, le gain de poids est compris entre 150 et 190 kg, ce qui permet de réduire notablement la charge des véhicules de transport et ainsi d'éviter la surcharge de ces derniers.

[0071] En outre le caractère modulaire de l'ensemble, en comparaison d'un buffet monobloc pour lequel il est nécessaire de manutentionner et porter, notamment dans des escaliers, des poids de 30 kg, permet de décomposer la manutention en différents éléments dont le poids maximum est indiqué ci-après :

- plateau en bois filmé, 11 kg ; en contreplaqué 9 kg ;
- parement frontal 5 kg ; parement de côté 3 kg ; règle plate plane 2 kg. La mise en oeuvre au montage/démontage du comptoir/présentoir objet de l'invention est donc exécutée dans des conditions de travail et de pénibilité notablement améliorées.

[0072] Un mode de mise en oeuvre spécifique du comptoir/présentoir objet de l'invention permettant l'installation d'accessoires fonctionnels est maintenant décrit en liaison avec la figure 3.

[0073] Ainsi que représenté sur la figure précitée, le comptoir/présentoir objet de l'invention comporte en outre un cadre métallique arrière 4 de dimensions inférieure à celles du cadre métallique frontal 1a et contenu sensiblement dans le plan formé par les deux montants verticaux 1b2 et 1c2 opposé au cadre central 1a. Le cadre

métallique arrière 4 est maintenu en position verticale par des entretoises 4b1,4b2;4c1,4c2 en alliage d'aluminium prenant appui sur des longerons 4a1,4a2 montés entre les montants verticaux 1a1,1a2 du cadre central 1a ou entre les montants verticaux 1b1,1c1 des cadres latéraux 1b,1c. De préférence, les longerons précités sont montés à demeure entre les montants verticaux 1a1 et 1a2 du cadre central 1a. Le cadre métallique arrière 4 est conçu de façon à permettre l'insertion, dans le comptoir/présentoir, d'accessoires fonctionnels.

[0074] En particulier, on indique que les entretoises 4b1,4c1 et 4b2,4c2 constituées par des profilés en alliage d'aluminium peuvent, avantageusement, être munies de glissières G. Les accessoires de rangement peuvent alors être constitués par un ou plusieurs tiroirs 5, lesquels peuvent être munis de galets de roulement de manière classique, insérables dans les glissières précitées. Des ensembles galets/glissières de roulement spécifiques peuvent en outre être implantés dans les glissières G représentées au dessin.

[0075] On conçoit, en particulier, que les tiroirs de rangement précités peuvent être remplacés par un compartiment technique destiné à recevoir, par exemple, un appareillage de débit de bière à la pression, lorsque le comptoir/présentoir objet de l'invention est destiné à une fonction de bar ou de débit de boissons, ou un équipement électrique à basse tension, tel qu'une alimentation électrique en 12 Volts, destinée à alimenter des motifs d'éclairage décoratif placés à l'intérieur du comptoir/présentoir objet de l'invention, tel que décrit et illustré en figure 2b par exemple.

[0076] Enfin, et selon un mode de mise en oeuvre spécifique préférentiel non limitatif, tel que représenté en figure 4a et 4b, le comptoir/présentoir objet de l'invention peut, de manière particulièrement avantageuse, comporter en outre un socle mobile 6, monté sur roulettes 63, 63f. Sur la figure 4a, quatre roulettes sont représentées, ces roulettes étant constituées par des roulettes auto-orientables, montées chacune à rotation sur un pivot, deux de ces roulettes, 63f, étant constituées par des roulettes à frein. Au dessin, la zone triangulaire sur les roulettes précitées représente une pédale de commande au pied de verrouillage/déverrouillage du frein.

[0077] Le socle mobile 6 comporte, avantageusement, un podium central 60 et une bordure latérale 61 formant corniche support, sur au moins trois des côtés latéraux du podium central 60. Le podium central 60 et la bordure 61 sont dimensionnés pour recevoir par emboîtement l'ossature métallique 1 munie de l'ensemble des parements frontal 1a et latéraux 1b, 1c, le cadre métallique 1 reposant par ses montants métalliques inférieurs 1a4,1b4 et 1c4 sur la corniche support 61 pour former un comptoir/présentoir modulaire multifonctions mobile.

[0078] Les goujons d'extrémité Goe des montants verticaux 1a1,1a2;1b1,1b2 et 1c1,1c2, les patins d'extrémité Pt n'étant pas installés, peuvent être enfichés dans les logements d'extrémité Loe correspondants, ménagés dans la bordure 61, pour assurer une cohésion satisfai-

sante de l'ensemble du comptoir/présentoir mobile, lors du déplacement de ce dernier en service par un préposé.

[0079] En outre, ainsi que représenté en figure 4b, le podium central 60 comporte, sur sa face latérale contenue dans le plan arrière du comptoir/présentoir, opposée au montant frontal 1a et au parement frontal 2a, une fenêtre 62 d'accès et de commande au pied des roulettes à frein 63f par un préposé. Le houssage de revêtement de l'ensemble du comptoir/présentoir mobile est alors adapté, compte tenu des dimensions de la fenêtre d'accès 62. La garde au sol g, distance séparant la partie la plus basse de la corniche formant support 61 et le sol, peut être réglée entre 0,5 cm et 1 cm par exemple, par réglage de la hauteur des pivots support des roulettes 63 et 63f.

[0080] Ainsi, le comptoir présentoir mobile objet de l'invention, tel que représenté en figure 4a et 4b, étant installé, et, en service, chargé par un un objet, un produit ou un met à présenter par exemple, un préposé est en mesure de procéder, en l'absence de manoeuvre complexe, au déverrouillage des roulettes frein 63f par simple commande au pied, au déplacement du comptoir/présentoir mobile dans une salle et au verrouillage des roulettes à frein 63f, pour présenter aux participants à l'événement un buffet itinérant, réservé par exemple à des spécialités remarquables.

[0081] L'invention couvre également un agencement de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions tels que décrit précédemment, un tel agencement comportant une pluralité de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions, tel que représenté en figure 5. Sur la figure précitée, on a représenté un agencement comportant, de manière non limitative, quatre comptoirs/présentoirs CP1, CP2, CP3, CP4. Les comptoirs/présentoirs précités peuvent être mis bout-à-bout et alignés ou non. Ils peuvent de préférence, ainsi que représenté en figure 3b, être agencés selon une ligne brisée, la jonction entre deux comptoirs/présentoirs modulaires successifs étant alors formée par un élément modulaire de jonction en angle MJ1, MJ2, MJ3, afin d'assurer la continuité de la présentation. Les modules de jonction peuvent, avantageusement, être également constitués par des profilés en alliage d'aluminium

[0082] Sur la figure 5, on a représenté, de manière non limitative, des comptoirs/présentoirs de même longueur. Toutefois, et selon un mode d'exécution préférentiel, des comptoirs/présentoirs de longueurs différentes peuvent être mis en oeuvre et agencés, par exemple, ainsi que représenté en figure 5, des modules de longueur 1,50 m ou 2,00 m pouvant être mis en oeuvre.

[0083] En outre, les modules de jonctions peuvent être constitués selon des modules en angle de valeur d'angle différente, 30°, 60° ou 90°.

[0084] Dans cette situation, les comptoirs/présentoirs et les modules de jonction peuvent être revêtus d'un houssage, housse spécifique de 1,50 m de 2,00m ou de 3,00 m ou 4,00m pour l'association de 1 ou 2 comptoirs/présentoirs mis bout-à-bout alignés, de 1,50 m ou

2,00m respectivement. Les housses précitées sont confectionnées à dimension pour présenter un tendu de qualité professionnelle. Un nappage de ces éléments peut également être exécuté de manière classique.

[0085] En tout état de cause, différents parements, notamment parement frontal, peuvent être montés à la demande, ces derniers pouvant être exécutés à l'avance par le prestataire de services et livrés sur place. Leur simplicité de montage permet aux utilisateurs de les fixer eux-mêmes sur la structure sur le lieu d'utilisation, à la demande et au dernier moment. Les prix d'exploitation sont ainsi considérablement réduits.

[0086] Enfin, dans le cas d'événements comprenant plusieurs services, sur une journée ou plusieurs, la possibilités de nettoyer les parois habillées sur place ou de remplacer ces dernières permet un gain d'économie d'exploitation très important.

20 Revendications

1. Comptoir/présentoir modulaire multifonctions, caractérisé en ce qu'il comporte au moins :

- une ossature métallique (1) formée par au moins trois cadres métalliques (1a, 1b, 1c) formant les montants frontal (1a) et latéraux (1b, 1c) dudit comptoir/présentoir ;
- un ensemble de parements frontal (2a) et latéraux (2b, 2c) assujettis respectivement au cadre frontal (1a) et à un cadre latéral (1b, 1c) ;
- un plateau de présentation amovible (2d) fixé à ladite ossature métallique (1) à la partie supérieure de chacun des trois cadres métalliques (1a, 1b, 1c), les parements frontal (2a) et latéraux (2b, 2c) et le plateau de présentation amovible (2d) étant fixés aux cadres métalliques par l'intermédiaire d'une bande adhésive non permanente.

- 2. Comptoir/présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que** chaque cadre métallique (1a, 1b, 1c) de forme rectangulaire est formé par des profilés en alliage d'aluminium et comporte au moins deux montants verticaux (1a1, 1a2; 1b1, 1b2; 1c1, 1c2), de section sensiblement rectangulaire, et deux montants horizontaux (1a3, 1a4; 1b3, 1b4; 1c3, 1c4), les montants verticaux et horizontaux étant assemblés à demeure à leur extrémité, l'une au moins des faces latérales des dits montants verticaux (1a1, 1a2; 1b1, 1b2; 1c1, 1c2) comportant une rainure formant glissière (G) permettant la fixation d'un cadre métallique adjacent.
- 3. Comptoir/présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que** les faces latérales des montants verticaux (1a1, 1a2) du cadre frontal (1a) comportant les rainures formant glissière (G) et la face

- latérale d'un montant vertical (1b1, 1c2) des cadres latéraux (1b,1c) comportent un goujon de fixation (Go) à tête ronde, lesdits goujons de fixation à tête ronde étant engagés (I) dans une rainure formant glissière (G) ménagée sur les faces latérales en vis-à-vis des montants verticaux (1a1;1a2) du cadre central (1a) et (II) du montant vertical (1b1;1c1) de chacun des cadres latéraux (1b;1c), pour former la-dite ossature métallique (1).
4. Comptoir/présentoir selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce que** la partie supérieure des montants verticaux (1b2;1c2) des cadres latéraux (1b, 1c) opposés au cadre central (1a) comporte une paumelle (3b,3c) dans laquelle une paumelle d'extrémité (3d1;3d2) d'une règle plate (3d) en alliage d'aluminium de section rectangulaire est engagée pour fixation.
5. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** lesdits parements frontal (2a) et latéraux (2b,2c) sont constitués par une plaque plane (20) fixée sur les faces des montants verticaux et horizontaux du cadre frontal (1a) respectivement des cadres latéraux (1b,1c) par l'intermédiaire d'une bande adhésive non permanente.
10. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre un socle mobile (6), monté sur roulettes (63,63f), ledit socle mobile comportant un podium central (60) et une bordure latérale (61) formant corniche support dimensionnés pour recevoir par emboîtement l'ossature métallique (1) munie des parements frontal(1a) et latéraux (1b,1c) pour former un comptoir/présentoir mobile.
15. Comptoir/présentoir selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** l'une au moins des dites roulettes étant constituée par une roulette à frein (63f), ledit podium central (60) comporte sur sa face latérale contenue dans le plan arrière du comptoir/présentoir, opposé au montant frontal (1a) et au parement frontal (2a), une fenêtre d'accès et de commande (62) desdites roues à frein (63f) par actionnement au pied par un préposé.
20. Comptoir/présentoir selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** l'une au moins des dites roulettes étant constituée par une roulette à frein (63f), ledit podium central (60) comporte sur sa face latérale contenue dans le plan arrière du comptoir/présentoir, opposé au montant frontal (1a) et au parement frontal (2a), une fenêtre d'accès et de commande (62) desdites roues à frein (63f) par actionnement au pied par un préposé.
25. Agencement de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'un** tel agencement comporte une pluralité de comptoirs/présentoirs modulaires multifonctions (CP1;CP2,CP3,CP4), mis bout-à-bout, chacun des comptoirs/présentoir de cet agencement étant aligné ou agencé selon une ligne brisée, la jonction entre deux comptoirs/présentoirs modulaires successifs agencés en ligne brisée étant formée par un élément modulaire (MJ1,MJ2,MJ3) en angle de jonction.
30. Comptoir/présentoir selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** ledit plateau de présentation (2d) comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.
35. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** celui-ci comporte en outre un cadre métallique arrière (4), de dimensions inférieures à celles du cadre métallique frontal (1a) et contenu sensiblement dans le plan formé par les deux montants verticaux (1b2,1c2) opposés au cadre frontal (1a), ledit cadre métallique arrière (4) étant maintenu en position verticale par des entretoises (4b1,4b2;4c1,4c2) en alliage d'aluminium prenant appui sur des longerons montés entre les montants verticaux (1a1,1c2) dudit cadre frontal (1a), ledit cadre métallique arrière (4) permettant l'insertion,
40. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit plateau de présentation (2d) comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.
45. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit plateau de présentation (2d) comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.
50. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit plateau de présentation (2d) comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.
55. Comptoir/présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ledit plateau de présentation (2d) comporte à sa surface libre soit un revêtement en cuir ou en matériau plastique pour constituer un comptoir ou banque d'accueil de personnes ou de présentation d'objets ou de documentation, soit un revêtement en marbre, en ardoise ou en plexiglas pour constituer le comptoir d'un bar de débit de boissons ou un buffet de réception ou de présentation d'objets humides ou gras.

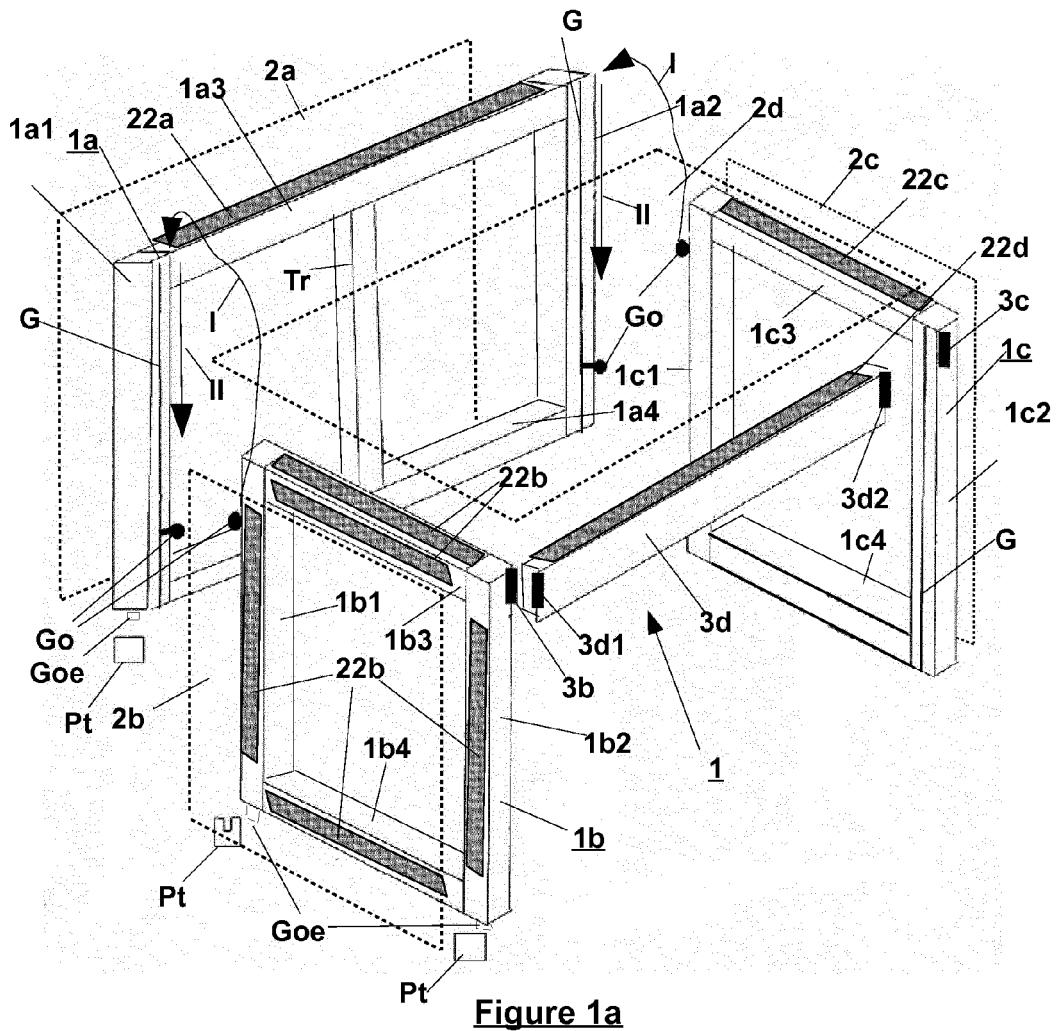


Figure 1a

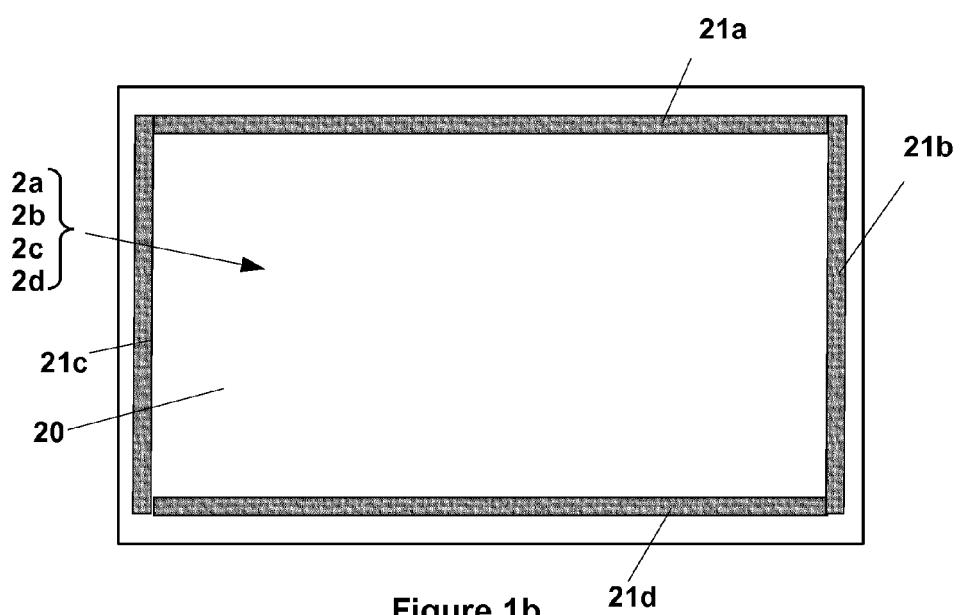


Figure 1b

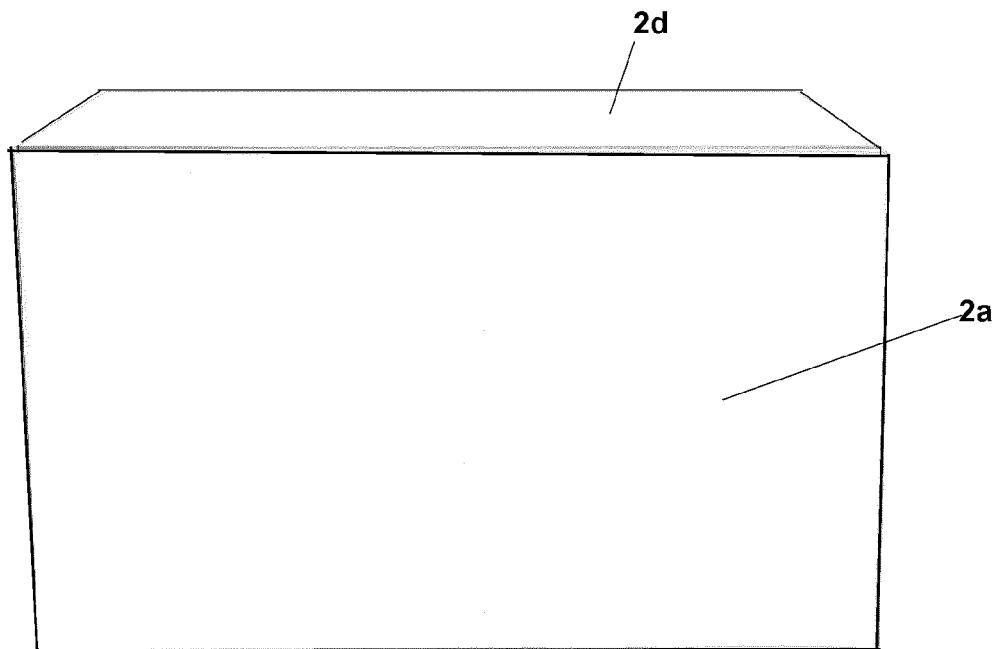


Figure 2a

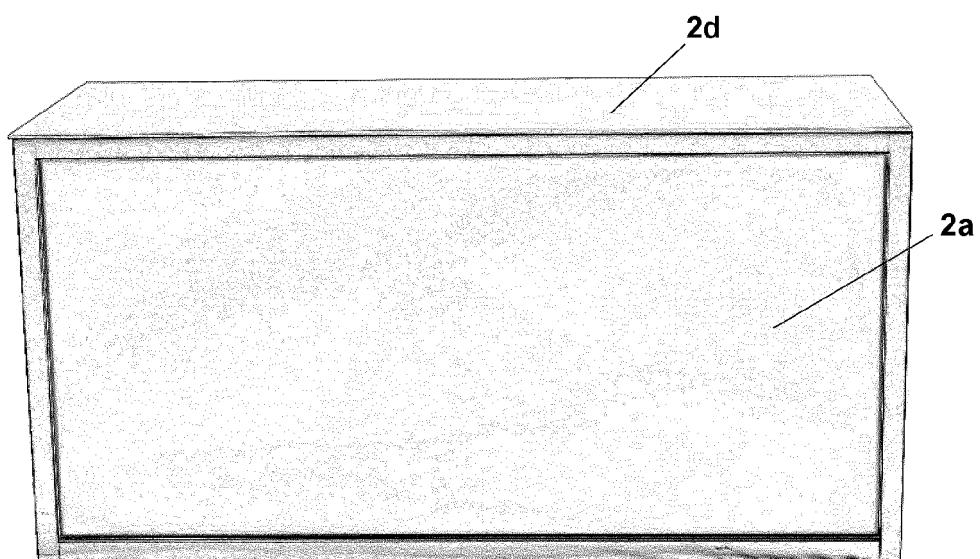


Figure 2b

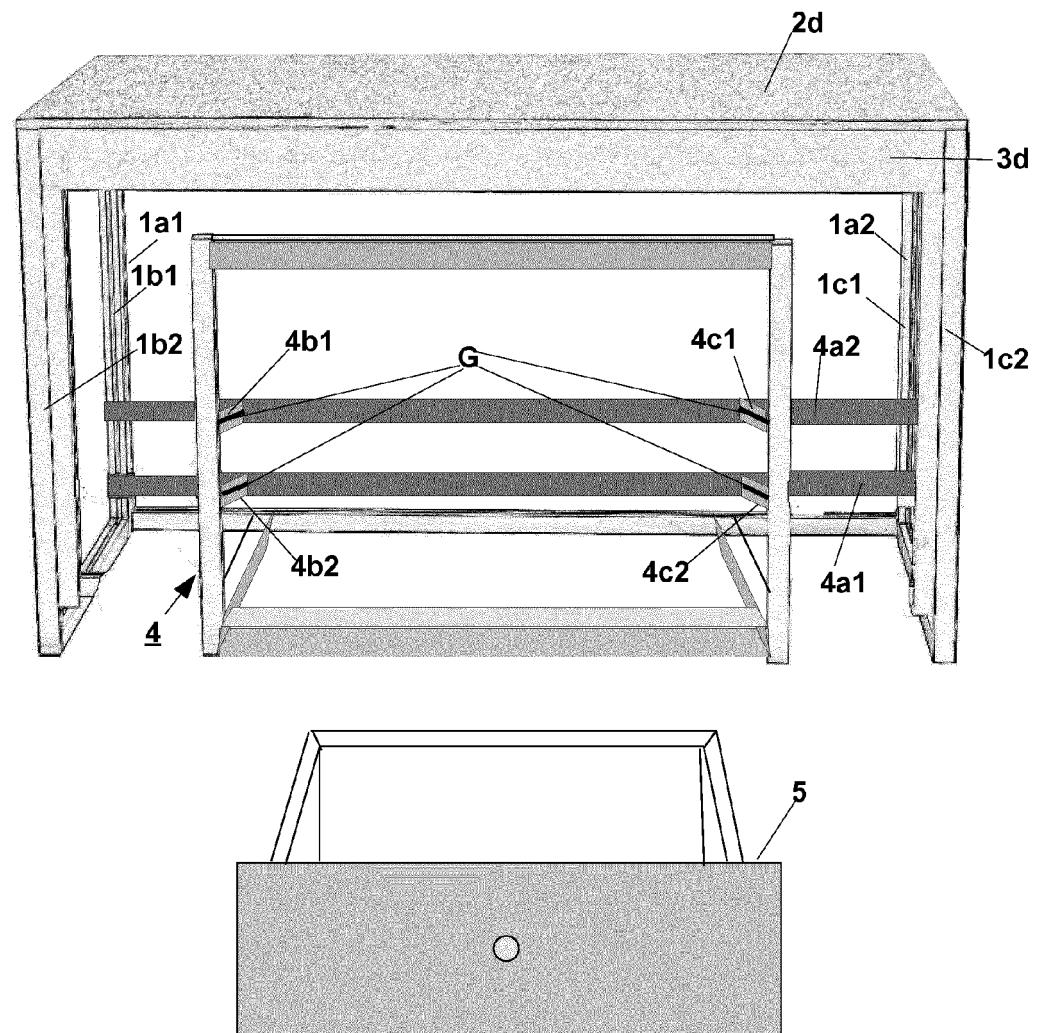


Figure 3

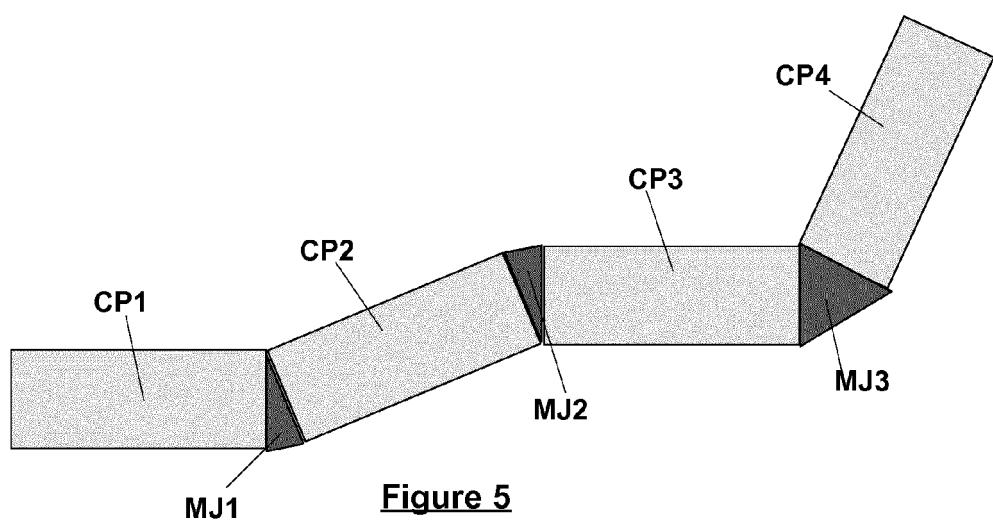


Figure 5

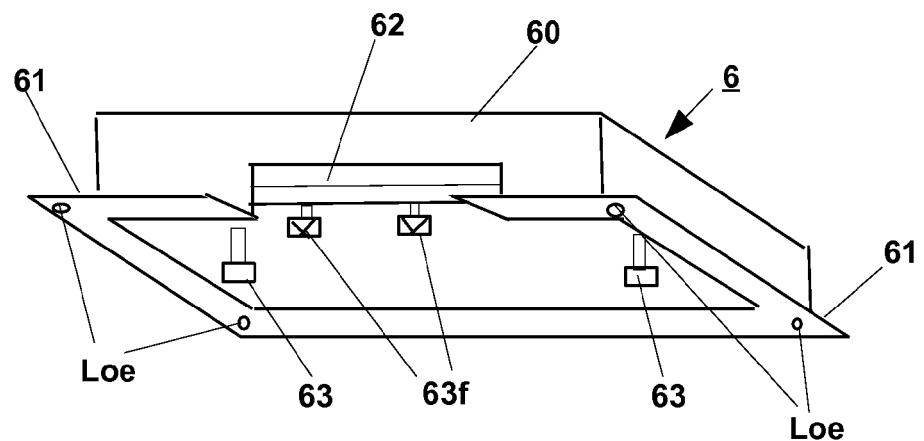


Figure 4a

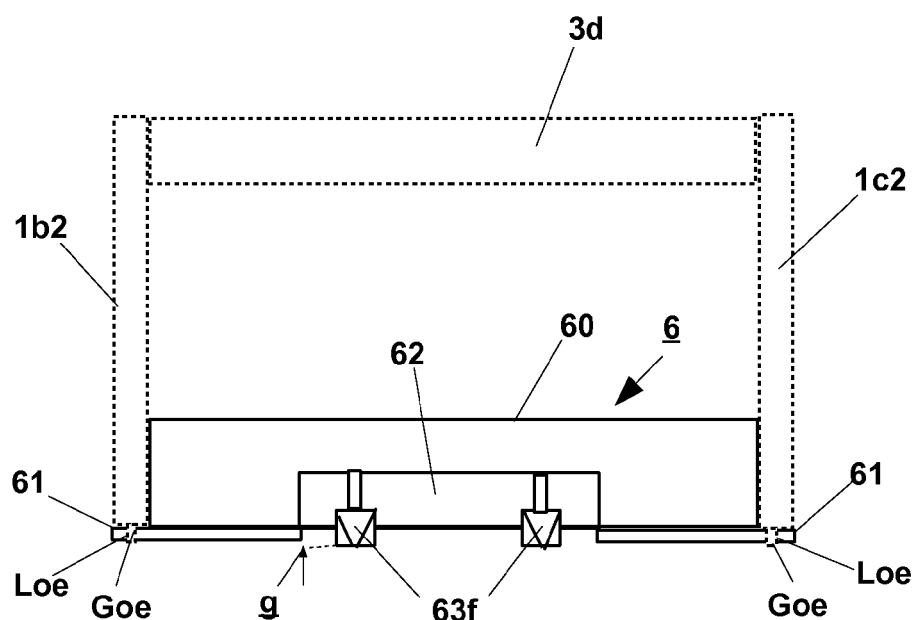


Figure 4b



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 16 3378

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	WO 99/65360 A1 (PAUWELS JAN CLEMENT [BE]) 23 décembre 1999 (1999-12-23) * page 1, ligne 19 - page 6, ligne 6; figures 1-4 * * page 5, ligne 10 - page 5, ligne 17; figure 4 * -----	1-12	INV. A47B3/06 A47F9/00 A47F5/10
A	US 2012/079968 A1 (VON BEREGHY ROBERT FRANKLIN [US]) 5 avril 2012 (2012-04-05) * alinéa [0026] - alinéa [0027]; figures 1-6 *	1	
A	FR 2 860 405 A1 (PARTEN R DISTRIB [FR]) 8 avril 2005 (2005-04-08) * page 1 - page 8; figures 1-3 *	1	
A	EP 0 776 618 A2 (FORMPLAN GES FUER BUEROEINRICH [DE]) 4 juin 1997 (1997-06-04) * colonne 5, ligne 39 - colonne 6, ligne 10; figure 4 * -----	12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B A47F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 9 juillet 2013	Examinateur Kohler, Pierre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 16 3378

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-07-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
WO 9965360	A1	23-12-1999	BE WO	1012041 A7 9965360 A1	04-04-2000 23-12-1999	
US 2012079968	A1	05-04-2012	US WO	2012079968 A1 2012047311 A1	05-04-2012 12-04-2012	
FR 2860405	A1	08-04-2005		AUCUN		
EP 0776618	A2	04-06-1997	DE EP	19544751 A1 0776618 A2	05-06-1997 04-06-1997	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CN 86209166 [0007]